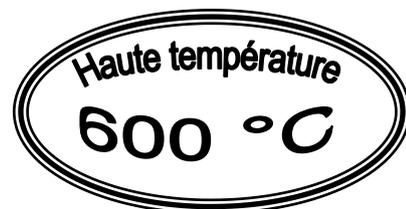


GRAPRO HT ALU

**LUBRIFIANT ANTIGRIPPANT ALUMINIUM
HAUTE TEMPÉRATURE
ANTICORROSION**



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'agent lubrifiant minérale antigrippant à base d'aluminium

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	Graisse pâteuse filante d'aspect
. MASSE VOLUMIQUE	1017 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. POINT D'ECLAIR	227 °C afnor coupe ouverte (NFT 60118)
. VISCOSITÉ à 40 °C	92 à 100 cst
. POINT d'ANILINE	83 à 86 °C
. POINT D'ÉCOULEMENT	- 9 °C max
. PÉNÉTRABILITÉ	310 / 340 NFT 60132
. TENEUR EN LUBRIFIANT SOLIDE	30 %
. COULEUR	Teinte aluminium

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- Non miscible à l'eau.
- Ne renferme pas solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, ni d'hydrocarbures aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc... participe ainsi à la réduction des émissions de composés organiques volatiles (C.O.V.)
- **Ne contient pas de silicone**
- Lubrifiant antigrippant anticorrosion HT pour écrous, boulons, goujons, joints des engins moteurs, chaînes, convoyeurs, chaîne d'alimentation de fours, chaudières, machines thermiques, etc.
- Hydrophobe, non soluble dans l'eau froide ou chaude.
- Point de goutte élevé.
- Plage d'utilisation : - 30°C. à +600°C.
- Bonne adhésivité sur les supports verticaux ou horizontaux.
- Fonctions antirouille et anticorrosion, protège les surfaces lubrifiées contre l'oxydation et la corrosion en atmosphère chimique ou saline.
- Empêche le grippage, prolonge la longévité des matériels.
- Limite l'apparition de la rouille.
- Protège les filets, facilite le démontage ultérieur.
- Confère une meilleure étanchéité aux surfaces irrégulières.
- Permet le fluage du métal et le rattrapage de filets.
- Trouve son utilisation dans l'industrie, la marine, les carrières, mines, la métallurgie, ateliers de maintenance, les transports, etc.



Produits Chimiques
de Maintenance
Industrielle
depuis 1977

ACIDES - ALCALINS - SOLVANTS - DEGRAISSANTS - NETTOYANTS - DESOXYDANTS - PHOSPHATANTS - DECAPANTS
DECOLLANTS - AEROSOLS - DESINFECTANTS - ABSORBANTS - GRAISSES - LUBRIFIANTS - PROTECTEURS
TRAITEMENTS DE SURFACES - INSECTICIDES - RATICIDES - REPULSIFS - SAVONS - SHAMPOINGS CARROSSERIES

Tél : 03.86.23.96.13 - Fax : 03.86.23.96.03

www.prodic-diffusion.com - info@prodic-diffusion.com - SIRET : 408 432 417 00017 - RCS 96B140

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Éliminer les traces anciennes de graisse ou souillures éventuelles à l'aide d'un dégraissant au préalable.
- S'utilise à l'état pur sur supports propres et secs, pour l'entretien.
- Appliquer en graissages manuels au pinceau ou par matériel de graissage mécanique, pompe à graisse.
- Étaler uniformément.

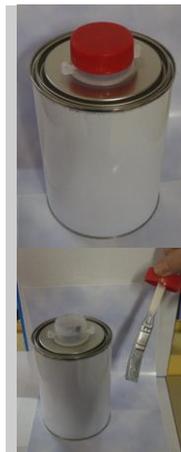
RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Conditionnements possibles

Seau de 5 kg
Seau de 25 kg

En pot
métallique
de 1 Kg avec
pinceau
applicateur
incorporé



- . Observer les prescriptions du constructeur concernant les règles de maintenance du matériel.
- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.